

RESTAURATION
TARIFS
ET FONCTIONNEMENT

TARIFS :

- Formule 1 à 5.86€ : 3 composantes : entrées, plat protéiné (viande ou poisson), accompagnement (1 légumes et/ou 1 féculent à volonté) + fruits
- Formule 2 à 6.41€ : 4 composantes : entrées, plat protéiné (viande ou poisson), accompagnement (1 légumes et 1 féculent à volonté), dessert ou bar à yaourt + fruits
- Formule 3 à 6.63€ : 5 composantes : entrées, plat protéiné (viande ou poisson), légumes et/ou féculents à volontés, dessert ou fromage ou laitage + fruits
- Formule XL à 7.16€ : La formule XL sachet-repas au snack : sandwich ou panini ou pizza + chips + dessert + eau (soda formule à 7.61€). Ces sachets repas seront obligatoirement consommés dans l'enceinte de l'établissement. Les collégiens n'ont pas accès au snack.

Pour des questions, à la fois sanitaires et de service, aucune nourriture apportée ne peut être consommée au restaurant scolaire, ni dans l'enceinte de l'établissement.

Les élèves qui présentent des problématiques particulières en matière de restauration doivent se faire connaître afin de pouvoir étudier les solutions adéquates. Il en est de même pour les familles qui auraient des difficultés financières, sachant que ce secteur est dit hors contrat, donc non subventionné.

La carte d'accès au restaurant, qui sert aussi d'accès à l'établissement:

- sera remis par les professeurs principaux la semaine de la rentrée scolaire
- doit être alimentée pour une somme minimale de 30€ pour la rentrée :
 - soit par un dépôt de chèque dans une boîte à l'accueil en mettant au dos du chèque le NOM-Prénom et la classe de l'élève
 - soit par courrier en mettant au dos du chèque le NOM-Prénom et la classe de l'élève
 - soit par carte bleue en ligne entièrement sécurisé (via le compte parent d'EcoleDirecte).
- est obligatoire lors du passage en restauration
- ne doit jamais être en négatif

- le prêt de carte cantine entre les élèves n'est pas accepté.

- un double écran au self et au snack est installé ; ainsi les élèves peuvent vérifier leur consommation et consulter en direct leur solde cantine.

- la perte de carte de restauration devra être signalée immédiatement à l'accueil de l'établissement et sera refaite pour un coût de 5 euros.

- via l'application EcoleDirecte, vous pouvez consulter le compte restauration de votre enfant (dans votre espace personnel d'EcoleDirecte allez dans situation financière puis dans Porte-Monnaie). **Aucun ticket ne sera remis à l'élève lors des repas.**

- **Les lycéens** peuvent aussi avec leur portable, via l'application EcoleDirecte, présenter à la restauration leur code barre personnel. Attention cela ne dispense pas les élèves de fournir leur carte scolaire pour la gestion des entrées et sorties de l'établissement.

Enfin une nouvelle loi dite « loi EGalim » vient de légiférer sur plusieurs objectifs qui concernent directement la restauration de vos enfants. Cette nouvelle législation vient confirmer l'engagement pour une alimentation durable et un approvisionnement responsable.

Concrètement cela va se traduire par :

- 1 menu végétarien par semaine
- 1 réduction et diagnostic du gaspillage alimentaire
- l'interdiction de la vaisselle en plastique à usage unique et des bouteilles d'eau plate en plastique
- l'approvisionnement à hauteur de 50 % en produits durables dont 20 % de produits issus de l'agriculture biologique .